



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

éducation physique et sportive

Question écrite n° 129664

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le rapport parlementaire intitulé « Le sport à l'école et le sport scolaire », publié en février 2012 par M. Robert Lecou. Celui-ci y préconise entre autres de confier, dans chaque département, à un inspecteur de l'éducation nationale chargé d'une circonscription du premier degré le pilotage, la coordination et le suivi de l'éducation physique et sportive et du sport scolaire, la gestion de l'équipe EPS et les relations avec l'union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), à charge pour lui d'en rendre compte annuellement au directeur académique des services de l'éducation nationale. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129664

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1975

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)